



Procès-Verbal

Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage

Réunion du 20 septembre 2022 à Lyon

Président : Yves BEGON.

Présents : Christian PERRISSIN, Louis CLEMENT, Jean-Luc ZULLIANI et Christian MARCE

Excusés : Gilles URBINATI.

Assiste : Jessica KAROUBI, secrétaire administrative en charge du suivi du statut.

PREAMBULE

Les décisions ci-après prononcées par la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage sont susceptibles de recours devant la Commission Régionale d'Appel qui jugera en deuxième et dernière instance – dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée – dans les conditions de forme prévue à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F..

LES COMMISSIONS DU STATUT DE L'ARBITRAGE (Rappel de l'article 8 du Statut Fédéral)

Les Commissions du Statut de l'Arbitrage ont notamment pour mission de statuer sur le rattachement des arbitres à un club, y compris sur celui des arbitres ayant changé de club ou de statut dans les conditions fixées aux articles 30 et 31 du Statut Fédéral de l'Arbitrage.

La Commission de District statue pour tous les clubs dont l'équipe représentative évolue dans les divisions du District.
La Commission Régionale statue pour les clubs dont l'équipe représentative évolue en Ligue ou en Fédération.

En cas de changement de club, la Commission du Statut de l'Arbitrage compétente pour statuer pour le club d'accueil se prononce sur le rattachement de l'arbitre à son nouveau club. La Commission du Statut de l'Arbitrage compétente pour statuer pour le club quitté décide, le cas échéant, de l'application des dispositions favorables de l'article 35 du présent statut.

LISTE PREVENTIVE DES CLUBS EN INFRACTION AU STATUT FEDERAL DE L'ARBITRAGE ET AU STATUT AGGRAVE DE LA LAuRAFoot POUR LA SAISON 2022-2023

Pour être représentatif au regard du statut de l'arbitrage de la LAuRAFoot, les arbitres des clubs évoluant en seniors libres masculins et féminins, en FFF, en LFP, en Ligue LAuRAFoot et en districts de la LAuRAFoot (niveaux D1 et D2), doivent être âgés de 21 ans et plus au 1^{er} janvier de la saison concernée aussi bien pour le Statut Fédéral que pour le Statut Aggravé de la LAuRAFoot.

Les clubs listés ci-dessous sont à la date du 31 août 2022 en infraction avec le statut de l'arbitrage et le statut aggravé. **Ils ont jusqu'au 28 février 2023** pour régulariser leur situation en présentant de nouveaux candidats.

Remarque : les licences Arbitres renouvelées HORS DELAI (31 août 2022) ne couvrent pas leur club pour la saison 2022-2023 (cf. Articles 26 et 48 du Statut de l'Arbitrage).

En plus des obligations prescrites par l'article 41-1, les clubs ayant des équipes de jeunes devront disposer de jeunes arbitres selon les modalités suivantes :

A - Clubs dont une ou plusieurs équipes de jeunes disputent :

a) le championnat national des U19

b) le championnat national des U17

c) l'un des championnats de Ligue suivants (dirigé par 3 arbitres) : U20, U18, U16 ou U15

=> 2 JEUNES ARBITRES

B. - Clubs dont une ou plusieurs équipes de jeunes disputent :

a) l'un des championnats de Ligue suivants (dirigé par 1 arbitre) : U18, U16, U15 ou U14.

b) le championnat de jeunes de la plus haute série de leur District

=> 1 JEUNE ARBITRE

Pour les groupements de jeunes : pour les obligations relatives aux équipes du Groupement, l'un au moins des clubs le composant devra être en règle avec les obligations du statut de l'arbitrage des jeunes LAuRAFoot. La couverture du club ne pourra être assurée que par des jeunes arbitres.

Pour les ententes : l'entente devra avoir au moins l'un des clubs qui la compose en règle avec le statut de l'arbitrage des jeunes LAuRAFoot.

IMPORTANT :

Si le Dossier Médical d'Arbitre (DMA) est en attente, l'arbitre a 60 jours à partir du 31 août pour le compléter avant que la demande de licence ne soit annulée automatiquement.

La Commission a pris en compte toutes les licences validées et en attente de DMA pour établir la liste préventive des clubs en infraction.

NB : SENIOR DMA, ARBITRE DMA ou JEUNE DMA est un arbitre dont le dossier est en attente.

LISTE PREVENTIVE DES CLUBS EN INFRACTION – STATUT FEDERAL DE L'ARBITRAGE

CLUBS NATIONAUX

NIVEAU DE COMPETITION LE PLUS ELEVE	N° CLUB	NOM DU CLUB	OBLIGATIONS STATUT FEDERAL Au 30 septembre 2022	ARBITRES SOUS RESERVE DE DMA et/ou MANQUANTS
L1	535789	CLERMONT FOOT 63	10 arbitres dont 6 Majeurs + 1 Féminine + 1 formé et reçu avant le 31 janvier	1 MAJEUR + 1 FORME ET RECU au 31/01
L1	500080	OLYMPIQUE LYONNAIS	10 arbitres dont 6 Majeurs + 1 Féminine + 1 formé et reçu avant le 31 janvier	1 FORME ET RECU au 31/01
L2	500225	A.S. ST ETIENNE	8 arbitres dont 5 Majeurs + 1 Féminine + 1 formé et reçu avant le 31 janvier	1 ARBITRE DMA + 1 FORME ET RECU au 31/01
L2	504259	F.C. ANNECY	8 arbitres dont 5 Majeurs + 1 Féminine + 1 formé et reçu avant le 31 janvier	3 ARBITRES + 1 ARBITRE DMA + 1 FORME ET RECU au 31/01
L2	546946	GRENOBLE FOOT 38	8 arbitres dont 5 Majeurs + 1 Féminine + 1 formé et reçu avant le 31 janvier	2 ARBITRES + 1 ARBITRE DMA + 1 FORME ET RECU au 31/01
N1	504281	F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01	6 arbitres dont 3 Majeurs	1 ARBITRE DMA

LISTE PREVENTIVE DES CLUBS EN INFRACTION - STATUT AGGRAVE DE LA LAuRAFoot

CHAMPIONNATS SENIORS

NIVEAU DE COMPETITION LE PLUS ELEVE	N° CLUB	NOM DU CLUB	OBLIGATIONS STATUT LAuRAFoot Au 30 septembre 2022	ARBITRES SOUS RESERVE DE DMA et/ou MANQUANTS
L1	535789	CLERMONT FOOT 63	10 S + 2 J	4 SENIORS
L2	500225	A.S. ST ETIENNE	8 S + 2 J	1 SENIOR + 2 SENIORS DMA
L2	504259	F.C. ANNECY	8 S + 2 J	3 SENIORS + 2 JEUNES
L2	546946	GRENOBLE FOOT 38	8 S + 2 J	2 SENIORS + 1 SENIOR DMA + 2 JEUNES
N1	504281	F.BOURG EN BRESSE PERONNAS 01	6 S + 2 J	3 SENIORS DMA
N1	554336	LE PUY FOOTBALL 43 AUVERGNE	6 S + 2 J	1 SENIOR
N2	520923	F.C. CHAMALIERES	5 S + 2 J	3 SENIORS
N3	506258	A.S. DOMERATOISE	5 S + 1 J	1 SENIOR DMA
N3	523650	FOOTBALL CLUB LIMONEST DARDILLY	5 S + 1Spé Futsal + 2 J	1 Spé FUTSAL DMA
N3	550852	MONTLUCON FOOTBALL	5 S + 2 J	1 SENIOR + 1 JEUNE
R1 A	525985	A.S. CLERMONT ST JACQUES FOOT	4 S + 2 J	1 SENIOR
R1 A	551385	SP. CHATAIGNERAIE CANTAL	4 S	4 SENIORS
R1 A	506269	A. AM LAPALISSE	4 S	1 SENIOR
R1 A	580563	AURILLAC FOOTBALL CLUB	4 S + 2 J	1 SENIOR + 2 JEUNES
R1 A	508746	R.C. DE VICHY	4 S + 1 J	1 SENIOR + 1 SENIOR DMA + 1 JEUNE DMA
R1 A	508772	F.C. RIOMOIS	4 S + 1 J	1 SENIOR
R1 A	518527	LEMPDES SP.	4 S + 1 J	1 SENIOR + 1 SENIOR DMA
R1 A	508749	U.S. SANFLORAINE	5 S + 1 J	1 SENIOR
R1 A	506562	C.S. DE VOLVIC	4 S	1 SENIOR
R1 B	504275	C.S. NEUVILLOIS	4 S + 2 J	1 SENIOR DMA

NIVEAU DE COMPETITION LE PLUS ELEVE	N° CLUB	NOM DU CLUB	OBLIGATIONS STATUT L'AuRAFoot Au 30 septembre 2022	ARBITRES SOUS RESERVE DE DMA et/ou MANQUANTS
R1 B	521161	FRATERNELLE AM. LE CENDRE	4 S	1 SENIOR
R1 B	504465	O. SALAISE RHODIA	4 S + 1 J	1 JEUNE
R1 B	508776	S.A. THIernoIS	4 S + 1 J	1 SENIOR + 1 SENIOR DMA
R1 B	581803	VELAY F.C.	4 S	3 SENIORS
R1 C	519935	A.C. SEYSSINET PARISSET	4 S + 1 J	1 SENIOR
R1 C	542553	A.S. MISERIEUX TREVoux	6 S + 1 J	2 SENIORS
R1 C	550008	CHASSIEU DECINES F.C.	5 S + 2 J	1 JEUNE DMA
R1 C	551383	CLUSES SCIONZIER FOOTBALL CLUB	4 S + 1 J	2 SENIORS + 1 SENIOR DMA
R1 C	515301	F.C. D'ECHIROLLES	4 S + 2 J	2 SENIORS DMA
R1 C	582739	VENISSIEUX FOOTBALL CLUB	5 S + 1 Spé Futsal + 1 J	1 Spé FUTSAL
R2 A	551835	U.S. VALLEE DE L'AUTHRE	3 S	1 SENIOR
R2 A	506371	A..VERGONGHEON-ARVANT	3 S	2 SENIORS
R2 A	520289	F.C. CHATEL GUYON	3 S + 1 J	2 SENIORS + 1 JEUNE
R2 A	506255	S. C. AM. CUSSETOIS	3 S + 1 J	2 SENIORS DMA
R2 A	508949	U.S. BEAUMONTOISE	3 S + 1 J	2 SENIORS + 1 JEUNE DMA
R2 A	520133	U.S. BRIOUDE	3 S + 1 J	1 SENIOR + 1 SENIOR DMA
R2 A	506520	U.S. LES MARTRES DE VEYRE	3 S	2 SENIORS + 1 SENIOR DMA
R2 B	552955	A.S. SAVIGNEUX MONTBRISON	3 S + 1 J	1 JEUNE
R2 B	520149	A.S. EMBLAVEZ-VOREZ	3 S	1 SENIOR
R2 B	520152	C.S. PONT DU CHATEAU	3 S	1 SENIOR
R2 B	510828	CEBAZAT SP.	3 S + 1 J	1 SENIOR + 1 SENIOR DMA
R2 B	552975	ROANNAIS FOOT 42	4 S + 2 J	1 SENIOR DMA
R2 B	544208	F.C. ROCHE ST GENEST	3 S + 1 J	1 JEUNE
R2 B	512835	SAUVETEURS BRIVOIS	3 S + 1 J	1 SENIOR
R2 B	506507	U.S. ISSOIRE A. DU MAS	3 S + 2 J	1 JEUNE DMA
R2 B	581280	U.S. SUCS ET LIGNON	3 S + 1 J	1 JEUNE
R2 B	526565	DOMTAC F.C.	4 S + 1 J	2 SENIOR DMA
R2 B	547699	F.C. COURNON D'AUVERGNE	3 S + 1 J	1 SENIOR + 1 SENIOR DMA

NIVEAU DE COMPETITION LE PLUS ELEVE	N° CLUB	NOM DU CLUB	OBLIGATIONS STATUT L'AuRAFoot Au 30 septembre 2022	ARBITRES SOUS RESERVE DE DMA et/ou MANQUANTS
R2 C	504377	E.S. DE VEAUCHE	3 S + 1 J	1 JEUNE DMA
R2 C	504730	A.S. CRAPONNE	3 S + 1 J	1 JEUNE
R2 C	551477	ENTENTE CREST AOUSTE	3 S + 1 J	2 SENIORS
R2 C	544455	F.C. COTE SAINT ANDRE	3 S + 1 J	1 SENIOR + 1 SENIOR DMA
R2 C	580951	MOS3R FOOTBALL CLUB	4 S + 1 J	1 SENIOR + 1 SENIOR DMA
R2 C	520061	O. ST GENIS LAVAL	3 S + 2 J	2 JEUNES
R2 C	540857	F.C. DE LA VALDAINE CLEON D'ANDR	3 S	1 SENIOR
R2 D	523348	E.S. DE MANIVAL ST ISMIER	3 S + 2 J	1 SENIOR DMA + 1 JEUNE
R2 E	552674	ENT. S. DE TARENTEISE	3 S	1 SENIOR
R2 E	523483	A.S. DE MONTCHAT LYON	3 S + 1 J	1 SENIOR DMA
R2 E	550032	F.C. LA TOUR ST CLAIR	4 S + 1 J	3 SENIORS + 1 SENIOR DMA + 1 JEUNE DMA
R2 E	547044	PLASTICS VALLEE F.C.	3 S + 1 J	1 SENIOR DMA + 1 JEUNE
R2 E	505605	F.C. LYON FOOTBALL	4 S + 2 J	1 JEUNE
R3 A	546413	ENT. F.C. ST AMAND ET TALLENDE	2 S	2 SENIORS
R3 A	520154	ET.S. ST MAMET	2 S	1 SENIOR DMA
R3 A	526130	U.S. FONTANNOISE	2 S	1 SENIOR
R3 A	506350	U.S. MURATAISE	2 S	2 SENIORS
R3 A	518518	U.S. ORCETOISE	2 S	2 SENIORS
R3 B	582321	COMMENTRY F.C.	2 S + 1 J	1 SENIOR DMA + 1 JEUNE
R3 B	582302	BEZENET DOYET FOOTBALL	2 S	1 SENIOR
R3 B	520548	U.S. LIGNEROLLES LAVAUT STE ANNE	2 S	1 SENIOR
R3 B	519999	UNION SPORTIVE VENDAT BELLERIVE	3 S + 1 J	1 SENIOR + 1 JEUNE DMA
R3 C	530348	A.S. CHADRAC	2 S + 1 J	1 JEUNE
R3 C	506298	A.S. DES CHEMINOTS ST GERMANOIS	3 S + 1 J	3 SENIORS
R3 C	536044	A.S. LOUCHYSSOISE	2 S	1 SENIOR + 1 SENIOR DMA
R3 C	506458	AMBERT F.C.U.S. AMBERTOISE	2 S	1 SENIOR
R3 C	520784	O. ST JULIEN CHAPTEUIL	3 S	1 SENIOR
R3 C	506518	U.S. MARINGUOISE	2 S	1 SENIOR + 1 SENIOR DMA
R3 C	506243	BOURBON SP.	2 S + 1 J	1 JEUNE

NIVEAU DE COMPETITION LE PLUS ELEVE	N° CLUB	NOM DU CLUB	OBLIGATIONS STATUT L'AuRAFoot Au 30 septembre 2022	ARBITRES SOUS RESERVE DE DMA et/ou MANQUANTS
R3 D	517784	ST AMPLEPUSIEN	2 S + 1 J	1 JEUNE
R3 D	563840	U.S. ST GALMIER CHAMBOEUF SPORTS	2 S + 1 J	1 JEUNE DMA
R3 D	504841	F.C. DUNIERES	2 S	1 SENIOR
R3 D	522594	U.S. ST BEAUZIRE	2 S	1 SENIOR
R3 E	519579	A.S. ST MARTIN EN HAUT	3 S	2 SENIORS
R3 E	581299	A.S. ST-DIDIER ST-JUST	2 S	1 SENIOR
R3 E	504316	AM.S. DONATIENNE	2 S	2 SENIORS
R3 E	523960	ET.S. TRINITE LYON	2 S + 2 J	1 SENIOR + 2 JEUNES
R3 E	504390	F.C. PEAGEOIS	2 S	1 SENIOR
R3 E	508587	SEAUVE SP.	2 S	2 SENIORS
R3 F	526814	A.S. BELLECOUR PERRACHE LYON	2 S + 1 J	1 SENIOR + 1 JEUNE DMA
R3 F	528356	A.S. DE DOMARIN	2 S + 1 J	1 SENIOR DMA + 1 JEUNE
R3 G	504823	U.S. LA MURETTE	2 S + 1 J	1 JEUNE DMA
R3 G	549484	U.S. MILLERY VOURLES	2 S + 2 J	1 JEUNE
R3 G	504261	ATOM'SPORTS FOOTBALL PIERRELATTE	3 S + 1 J	1 SENIOR + 1 JEUNE DMA
R3 G	551992	RHONE CRUSSOL FOOT 07	3 S + 1 J	1 SENIOR + 1 JEUNE
R3 H	517504	F.C. CROLLES BERNIN	2 S + 1 J	2 SENIORS + 1 JEUNE
R3 H	528363	SPORTING NORD ISERE	2 S + 1 J	1 SENIOR DMA
R3 H	514894	F.C. CRUSEILLES	2 S	1 SENIOR
R3 H	541604	O. DE BELLEROCHE	2 S	1 SENIOR
R3 H	500340	S.O. PONT DE CHERUY CHAVANOZ	2 S + 1 J	1 JEUNE
R3 I	546479	ENT. S. DU RACHAIS	2 S + 1 J	1 SENIOR + 1 JEUNE
R3 I	548880	F.C. DU FORON	2 S + 1 J	1 JEUNE
R3 I	513821	F.C. BALLAISON	2 S	1 SENIOR
R3 I	548844	F.C. DU NIVOLET	2 S + 1 J	1 SENIOR
R3 I	546478	O.C. D'EYBENS	3 S + 2 J	1 SENIOR DMA
R3 I	504338	U.S. GIEROISE	2 S + 1 J	1 SENIOR DMA + 1 JEUNE DMA
R3 J	511575	A.S. DE MONTREAL-LA-CLUSE-F.	2 S + 1 J	1 JEUNE DMA
R3 J	541586	C.A. MAURIENNE F. ST JEAN	2 S	1 SENIOR

NIVEAU DE COMPETITION LE PLUS ELEVE	N° CLUB	NOM DU CLUB	OBLIGATIONS STATUT LAuRAFoot Au 30 septembre 2022	ARBITRES SOUS RESERVE DE DMA et/ou MANQUANTS
R3 J	551005	F.C. CHAMBOTTE	4 S + 1 J	1 SENIOR DMA
R3 J	581381	F.C. COLOMBIER-SATOLAS	2 S + 1 J	1 SENIOR

CHAMPIONNATS FUTSAL

NIVEAU DE COMPETITION LE PLUS ELEVE	N° CLUB	NOM DU CLUB	OBLIGATIONS STATUT LAuRAFoot Au 30 septembre 2022	ARBITRES SOUS RESERVE DE DMA et/ou MANQUANTS
FUTSAL D2	528347	A.S. MARTEL CALUIRE	1 Spécifique Futsal	1 SENIOR Spé Futsal DMA
FUTSAL R1	549254	A. FUTSAL DE VAULX EN VELIN	1 Spécifique Futsal	1 SENIOR Spé Futsal DMA
FUTSAL R1	552343	FUTSAL CLUB MORNANT	1 Spécifique Futsal	1 SENIOR Spé Futsal DMA
FUTSAL R1	581487	FUTSAL COURNON	1 Spécifique Futsal	1 SENIOR Spé Futsal
FUTSAL R1	554468	L'OUVERTURE	1 Spécifique Futsal	1 SENIOR Spé Futsal DMA
FUTSAL R2	549826	A. FUTSAL PONT DE CLAIX	1 Spécifique Futsal	1 SENIOR Spé Futsal
FUTSAL R2	549799	FOOT SALLE CIVRIEUX D'AZERGUES	1 Spécifique Futsal	1 SENIOR Spé Futsal
FUTSAL R2	582731	F.C. CLERMONT METROPOLE	1 Spécifique Futsal	1 SENIOR Spé Futsal
FUTSAL R2	582615	FUTSAL CLUB DU FOREZ	1 Spécifique Futsal	1 SENIOR Spé Futsal DMA
FUTSAL R2	590486	FUTSAL LAC D'ANNECY CLUB	1 Spécifique Futsal	1 SENIOR Spé Futsal
FUTSAL R2	582073	FUTSAL DES GEANTS	1 Spécifique Futsal	1 SENIOR Spé Futsal DMA
FUTSAL R2	550619	NUXERETE FOOT SALLE 38	1 Spécifique Futsal	1 SENIOR Spé Futsal
FUTSAL R2	563672	PLCQ FUTSAL CLUB	1 Spécifique Futsal	1 SENIOR Spé Futsal DMA
FUTSAL R2	582531	U.S. CLUSES BONNEVILLE FORON 74	1 Spécifique Futsal	1 SENIOR Spé Futsal

CHAMPIONNATS FEMININS

NIVEAU DE COMPETITION LE PLUS ELEVE	N° CLUB	NOM DU CLUB	OBLIGATIONS STATUT LAuRAFoot Au 30 septembre 2022	ARBITRES SOUS RESERVE DE DMA et/ou MANQUANTS
Féminine R1	541895	F.C. PONTCHARRA ST LOUP	1 S + 1 J	1 JEUNE
Féminine R2	560780	GOAL FEMININES CHAZAY	1 S + 1 J	1 SENIOR + 1 JEUNE
Féminine R2	561155	GROUPEMENT F. ARVE MONTAGNES 74	1 S	1 SENIOR
Féminine R2	560850	GROUPEMENT F. CHADRAC-BRIVES	1 S	1 SENIOR

CHAMPIONNATS JEUNES – LIGUE/DISTRICT

NIVEAU DE COMPETITION LE PLUS ELEVE	N° CLUB	NOM DU CLUB	OBLIGATIONS STATUT LAuRAFoot Au 30 septembre 2022	ARBITRES SOUS RESERVE DE DMA et/ou MANQUANTS
U20 R1	504563	C.A.S. CHEMINOTS OULLINS LYON	2 J	1 JEUNE
U20 R2	551420	F.C. DU FRANC LYONNAIS	1 J	1 JEUNE
U20 R2	581322	F.C. SUD OUEST 69	1 J	1 JEUNE
U20 R2	504383	O. ST ETIENNE	1 J	1 JEUNE DMA
U20 R2	509197	U.S. DAVEZIEUX VIDALON	1 J	1 JEUNE DMA
U18 R2	554206	AVENIR SUD BOURBONNAIS	1 J	1 JEUNE
U18 R2	581396	CENTRE ALLIER FOOT	1 J	1 JEUNE
U18 F R2	560142	GF NIVOLAS-TOUR ST CLAIR	1 J	1 JEUNE DMA
U18 F R2	523654	F.C. STE FOY LES LYON	1 J	A JEUNE DMA
U16 R2	540737	ESSOR BRESSE SAONE	1 J	1 JEUNE
U16 R2	560485	GJ VARENNES-SAINT POURCAIN	1 J	1 JEUNE

NIVEAU DE COMPETITION LE PLUS ELEVE	N° CLUB	NOM DU CLUB	OBLIGATIONS STATUT LAuRAFoot Au 30 septembre 2022	ARBITRES SOUS RESERVE DE DMA et/ou MANQUANTS
U16 R2	654205	SORBIERS LA TALAUDIÈRE FOOTBALL	1 J	1 JEUNE DMA
U16 R2	522881	U.S. MOURSOISE	1 J	1 JEUNE
U16 R2	582562	GJ YTRAC-SANSAC-ROANNES	1 J	1 JEUNE
U18 D1	554404	GROUPEMENT FORMATEUR LIMAGNE	1 J	1 JEUNE DMA
U18 D1	581946	GROUPEMENT DE L'AUZON	1 J	1 JEUNE
U18 D1	590142	SOURCES ET VOLCANS FOOTBALL	1 J	1 JEUNE
U18 D1	554205	GROUPEMENT DU HAUT-CHER	1 J	1 JEUNE
U18 D1	582563	GJ ARVANT VERGONGHEON AUZON	1 J	1 JEUNE
U17 D1	560881	GROUPEMENT SC GARON	1 J	1 JEUNE
U15 D1	580718	GROUPEMENT NORD VELAY	1 J	1 JEUNE

CALENDRIER DES EVENEMENTS SAISON 2022-2023

<u>31 AOÛT</u>	
Remarque : les licences Arbitres renouvelées HORS DELAI (31 août 2022) ne couvrent pas leur club pour la saison 2022-2023 (cf. Articles 26 et 48 du statut de l'arbitrage).	- date limite de renouvellement de licence d'arbitre et de changement de statut.
<u>30 SEPTEMBRE</u>	- date limite d'information des clubs en infraction.
<u>28 FEVRIER</u>	- date limite de demande licence des nouveaux arbitres et des changements de club - date limite de l'examen de régularisation - date d'étude de la 1 ^{ère} situation d'infraction.
<u>31 MARS</u>	- date limite de publication des clubs en infraction au 28 février.
<u>15 JUIN</u>	- date d'étude de la 2 ^{ème} situation d'infraction, incorporant la vérification de la réalisation

	du nombre de matchs par rapport au quota correspondant à chaque arbitre.
<u>30 JUIN</u>	- date limite de publication définitive des clubs en infraction.

La Commission précise que toute demande d'information doit être formulée OBLIGATOIREMENT par mail à statut.arbitrage@laurafoot.ff.fr

Yves BEGON,

Christian PERRISSIN et Louis CLEMENT,

Président de la Commission

Vice-Présidents de la Commission